AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, et divers organismes

2012



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MME GLASER SARAH-MAUD PAS AUGUSTIN RICHOU 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Vos références

Numéro fiscal : 0517387589089 C

Référence de l'avis : 12 34 4056959 81

Numéro de propriétaire : 020 G00127 W

Numéro de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Débiteur(s) légal(aux) :

MME GLASER SARAH-MAUD PAS AUGUSTIN RICHOU 11200 LEZIGNAN CORBIERES PROPRIETAIRE 0651 MC57NH Votre situation

Montant de votre impôt (en euros)

Date limite de paiement

15/10/2012

932

Pour vous renseigner

⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer

⇒ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute question personnelle (coordonnées ci-dessous).

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.

Sur place: Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos

réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Pour le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE CAPESTANG

2 PLACE DES MARTYRS - 34310 CAPESTANG

Tel.: 04 67 93 30 28 - Courriel: t034038@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LU MA JE 9H-12H ET 14H-16H VE 9H-12H OU SUR RDV FERME MER

- Pour le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS

CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES Tel.: 04 67 97 38 80 - Courriel: sip-sie.saint-pons@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LU 8H30 12H 14H 16H ME JE 8H30 12H SS RV MA 8H30 12H00 SUR RV

* (Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.



TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 34 HERAULT Commune : 020 A AZILLANET

		Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement 3	Taxe ordures ménagères 1	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2011	16,24 %	0,391 %	2,31 %	21,15%	0,231 %	17,91 %	
	Taux 2012	16,24 %	0,427 %	2,31 %	21,15 %	0,232 %	17,91 %	
	Adresse	5060 RTE DE MINERVE						
	Base	1530	1530	1530	1530	1530	1530	
	Cotisation	248	7	35	324	4	274	892
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2011	_	-	-	_	-	-	
	2012 Variation	248	7	35	324	4	274	
	en % 7	- %	- %	- %	-%	-%	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter- communalité	Taxe additionnellle 2	Taxe spéciale d'équipement 3	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles							
	Cotisations 2011 2012 Variation en % 7	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier 4	Majoration base terr. const. 5	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »							Х	
Base « Collectivités »								
A compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue								40
cotientions voir reprivei 2 de la potico						Dégrèvement «Habitation principale » Dégrèvement JA « État » Dégrèvement JA « État »		
Dégrèvement JA « Collectivités » 9								
	Montant de votre impôt							
								932